

Pays : France

Commission : ASEM : Sommet de Madrid UE-Asie

Problématique : L'Union Européenne et l'ASEAN plus 6, pour une redynamisation équilibrée des relations entre deux régions centrales pour l'économie et les relations internationales ?

L'ASEAN+5+l'Inde représente une Zone clé pour la stabilité et la croissance du monde

L'ASEAN, fondée en 1967, est une association de dix nations d'Asie du Sud-Est. Elle est le 5^{ème} bloc du monde et représente 8% du commerce et 9% de la population mondiale (650 millions d'habitants).

Cette Association a pour objectif la promotion de la paix, le soutien de la croissance économique de ses membres grâce à une coopération politique, économique et socioculturelle. L'Asean est un modèle à suivre pour sa gestion préventive des conflits, salué par tous à l'ONU en janvier 2020. Sa devise est d'ailleurs révélatrice de cet état d'esprit : « Une vision, une identité, une communauté ».

L'ASEAN+6 regroupe les membres de l'ASEAN ainsi que la Chine, la Corée du Sud, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Inde. Le projet RCEP ou partenariat régional économique global, initié en 2012, a été signé le 15 novembre dernier par tous sauf l'Inde, qui a décidé de se retirer pour protéger son industrie et son agriculture notamment des exportations chinoises. La RCEP, qu'on peut décrire comme une version centrée sur le commerce de ce que nous pouvons appeler *de facto* désormais l'ASEAN+5, représente 2,2Md d'habitants et 30% du PIB mondial. C'est donc un marché à fort potentiel et un partenaire qu'on ne peut ignorer. L'Inde, qui reste en marge pour l'instant, représente 1,3 Md d'habitants soit 17% de la population mondiale et 7% du PIB mondial en 2018. L'ASEAN+5 + l'Inde est donc un marché de 3,5Md de personnes et représente 37% du commerce mondial.

La France, membre fondateur et moteur de l'Union Européenne, veut développer un partenariat fort entre ces deux importantes alliances.

La France, est l'un des pays fondateurs de l'Union européenne (UE) marché de 448Mn de citoyens et représentant 18,5% du commerce mondial. L'UE est partenaire de dialogue de l'ASEAN depuis 1977 et son deuxième partenaire économique (13% des échanges de l'ASEAN représentant 237 milliards d'euros). La France est également membre permanent du CSNU.

La France soutient activement l'évolution du dialogue de l'UE et de l'ASEAN vers un partenariat stratégique. C'est ainsi que les discussions ont permis d'aboutir à une décision forte le 1^{er} décembre 2020 : les deux parties s'engageant à organiser des sommets réguliers pour stimuler la coopération économique et sécuritaire.

La France accorde une grande importance au concept de « centralité » de l'ASEAN avec une dynamique et un potentiel commun évident. La France est d'ailleurs le premier pays européen à avoir signé le Traité d'Amitié et de Coopération de l'ASEAN en 2007.

La France a investi 12,4 milliards d'euros en 2018 dans les pays de l'ASEAN. Cependant, les investissements ont baissé de 15%, contrairement à la tendance mondiale.

En parallèle, on notera que la France a fortement soutenu la signature le 30 Décembre 2020 d'un partenariat commercial spécial entre l'UE et la Chine, 2^{ème} partenaire commercial de l'UE, pour une plus grande ouverture de leurs marchés respectifs. L'objectif est de rééquilibrer la balance commerciale actuellement en défaveur de l'UE de 184Md d'euros.

Les échanges commerciaux entre la France et les pays de l'ASEAN+5+l'Inde présente une balance déficitaire de -32Md d'Euros, principalement lié à la Chine (-30Md).

La France et l'ASEAN+5+l'Inde sont donc des partenaires incontournables et leur relation présente un fort potentiel de croissance et la France soutient donc un approfondissement des relations entre l'UE et ASEAN+5+l'Inde.

La France et l'ASEAN+5+l'Inde ont des enjeux communs importants dans les domaines de l'économie, de la sécurité, de l'environnement, des droits de l'homme et de la coopération.

La France souhaite une redynamisation des relations économiques entre les pays de l'ASEAN+5+l'Inde et de l'UE. Cependant, la France veut qu'elle soit équilibrée et que chaque membre de l'ASEM,

rassemblant 30 pays européens et 21 pays d'Asie-pacifique et représentant 60% de la population mondiale, ait les mêmes conditions d'accès favorables aux marchés locaux.

Par ailleurs, la paix, la sécurité et la collaboration contre le terrorisme sont indispensables pour le bon développement de ces relations. Lors du conseil de sécurité à l'ONU du 30 Janvier 2020, le rôle de l'ASEAN a été loué pour sa participation active au maintien de la paix, sa diplomatie préventive et sa gestion des conflits. Néanmoins, face aux risques de montée du terrorisme, une prévention contre l'extrémisme violent doit être renforcée, tout comme la sécurité maritime. La France est disposée à soutenir les pays concernés.

La France, forte du succès de la COP21, souhaite aussi un effort commun dans le domaine environnemental et la lutte contre le changement climatique. La France soutient l'importance de la « diplomatie verte » engagée par la Commission Européenne et son application concrète pour limiter les effets des dérèglements climatiques ainsi que ceux d'une pollution extrêmement élevée. La mise en place d'une collaboration active et d'une « diplomatie verte » permettra la protection de l'environnement des zones les plus touchées.

Enfin, la France est le pays des droits de l'homme et souhaite leur respect de la même façon que celui des droits des travailleurs. La persécution de certaines communautés est insupportable. De même, le travail forcé et le travail des enfants doivent être abolis et les droits fondamentaux appliqués.

Aujourd'hui, la pandémie du COVID-19 impacte les économies de tous les pays du monde. Ainsi, des aides majeures sanitaires et économiques, devraient être fournies aux pays qui le nécessitent le plus, et ce geste solidaire de l'ASEM est nécessaire à la survie de nos économies plus que jamais imbriquées. Cette crise sanitaire ne saurait néanmoins pas justifier des atteintes et des restrictions aux libertés individuelles ni des reculs dans la protection des droits fondamentaux notamment des populations les plus vulnérables (femmes, enfants, minorités, personnes handicapés).

Conclusion :

La France mettra donc tout en œuvre pour assurer le développement actif d'une ASEM centrée sur l'équilibre, l'équité, le partage de valeurs communes et le respect, afin que les échanges économiques soient bénéfiques et à long terme établir un accord de libre-échange entre nos deux grandes régions dans le respect des individus et de l'environnement et apportant croissance et sécurité à tous.